

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention Activités équestres du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 25 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités équestres option approfondissement technique est attribué aux personnes dont les noms suivent :

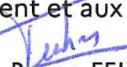
N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BP4ARA241376	Madame	BAUDER	Cécilia
BP4ARA241377	Madame	BERTELOOT	Estelle
BP4ARA241378	Madame	BERTHILLIER	Laetitia
BP4ARA241379	Madame	BESANÇON	Océane
BP4ARA241380	Madame	CATTIN	Clara
BP4ARA241381	Madame	CHEVALIER	Stéphanie
BP4ARA241382	Madame	FRAGNE	Zoé
BP4ARA241383	Monsieur	GUSTIN	Gauthier
BP4ARA241384	Madame	LANTUEJOL	Camille
BP4ARA241385	Madame	LEPERE	Manon

Article 2. - Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 01/10/2024

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



  
Bruno FEUTRIER